

8^{ème} Rencontre Interprofessionnelle

LA DÉMARCHE E+C-
Comment se préparer à la future
réglementation environnementale
des bâtiments neufs ?

Jeudi 13 septembre 2018 de 17h à 19h



Bâtiment à
Énergie Positive
& **Réduction Carbone**



Visitez au «Château Bouchet» à Fareins la phase chantier
d'un immeuble collectif de 20 logements labellisés E2C1
La visite sera suivie d'un temps d'échange en salle

Accessible à tous les publics, acteurs de la construction,
professionnels, élus...

Inscription en ligne (voir au dos)

17h00 : Visite commentée du chantier par Antoine PETITDEMANGE, architecte et maître d'oeuvre

Mot du maître d'ouvrage HBVS : « Dès le début du projet, l'objectif était d'atteindre une consommation RT 2012 -20 %. Habitat Beaujolais Val de Saône a le souhait que tous ses projets soient labellisés E2 C1. Cette volonté dans la démarche s'est traduite par la labellisation E2 C1 pour 5 autres projets d'immeubles collectifs pour un total de 90 logements sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. »



Mot de l'assistant à maîtrise d'ouvrage EODD : « Il faut arriver à trouver un compromis avec le maître d'ouvrage, l'architecte, l'économiste et le bureau d'études fluides pour optimiser le paramètre E ou C jusqu'au niveau souhaité. Les paramètres sont intégrés très en amont de la conception, dès la phase d'avant-projet. »

Mot de l'architecte de l'atelier AXE ARCHITECTURE : « Le projet de 20 logements collectifs prend place à l'entrée d'un nouveau quartier sur des terrains communaux, en plein cœur du village. Le travail des masses a permis dès le début de faire émerger un bâtiment très performant, par la prédominance de ses expositions Sud et Ouest et par sa compacité. Il faut souligner aussi le traitement des parties communes, volume de plain-pied en émergence sur la façade Est, et le soin apporté à la protection solaire via le traitement des balcons et des débords de toiture. »



**Bâtiment à
Énergie Positive
& Réduction Carbone**

Ce label récompense des bâtiments performants énergiquement et à faible empreinte carbone

pour préparer les exigences de la future réglementation thermique 2020.

L'inscription dans la démarche peut se faire à différentes étapes : conception, réalisation ou exploitation.

À l'attention des Maires constructeurs : la démarche E+C- vous montre la voie !

L'arrêté du 10 avril 2017 vise l'exemplarité des constructions publiques en matière de performance énergétique et environnementale.

Ces nouvelles dispositions pour les constructions publiques neuves présentent des exigences similaires à celles de la labellisation E+C-.

**Adresse de la visite :
Route de la Dombes
Château Bouchet
01480 FAREINS**

→ Pour écouter, discuter, partager vos expériences

18h00 : Mot d'accueil de Yves DUMOULIN, Maire de Fareins



18h15 : Retour des premières expérimentations de la démarche E+C- en vue de la future réglementation environnementale

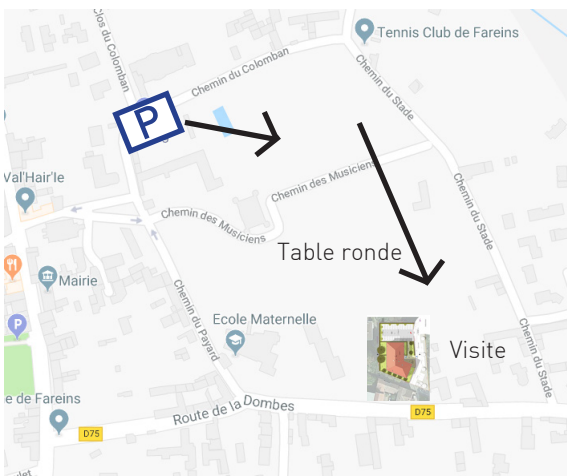
Après 2 années d'expérimentation, aujourd'hui en France, 128 opérations avec 775 logements répondent aux exigences de l'expérimentation E+C- qui préfigure la future réglementation. Il est légitime de faire un point d'étape afin de :

- rendre compte des expériences réalisées,
- faire un éclairage sur les points clés,
- présenter les actualités de la future réglementation.

Table ronde animée par **Béatrice NEEL**, cheffe du service Habitat et Construction de la direction départementale des territoires de l'Ain :

- **Alain JOSSE**, directeur de la direction du développement du maître d'ouvrage HBVS
- **Arnaud JULIAND**, assistant à maîtrise d'ouvrage, EODD Ingénieurs Conseils
- **Antoine PETITDEMANGE**, architecte de l'agence d'architecture AXE ARCHITECTURE
- **Damien JOSEPH**, chargé de mission de la DREAL, représentant de l'État
- **Marine FOUQUET**, cheffe de projet, bureau d'étude COMBO

19h00 : Fin de la rencontre, verre de l'amitié



Adresse de la rencontre :
Salle du Château Bouchet

Adresse du parking :
Chemin de Colomban
01480 FAREINS

La qualité des constructions est le résultat d'un savoir-faire et d'une implication collective du commanditaire au prestataire, au bénéfice de l'utilisateur. Toute une chaîne d'acteurs interconnectés est dès lors concernée.

La vocation des AINterpros est de développer des échanges, au-delà de vos réseaux métiers et professionnels, à partir de retours d'expériences et d'interventions destinées à toutes les parties prenantes, pour développer la compétence et la communication entre les maillons formant la chaîne des acteurs de l'acte de construire.

Chaque année, trois rencontres sont proposées dans le département sur la thématique du bâtiment durable.

Renseignements :

Direction départementale des territoires de l'Ain (DDT)
M. Daniel CLERC
Tel : 04 74 45 62 19

Courriel : daniel.clerc@ain.gouv.fr

Inscription en ligne sur le site :
<https://goo.gl/forms/somhoHQuFZCfCXld2>

En partenariat entre :

